

DEPARTEMENT  
DES  
**DEUX-SEVRES**



**VILLE DE NIORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2019**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 40

Convocation du Conseil Municipal :  
le 11/12/2019

Affichage du Compte-Rendu Sommaire  
et affichage intégral :  
le 24/12/2019

**Délibération n° D-2019-486**

**Accord-cadre "Collecte et traitement des déchets municipaux" -  
Lot n°5 Déchets divers - Avenant n°1**

**Président :**

**MONSIEUR JÉRÔME BALOGE**

**Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Josiane METAYER, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Elodie TRUONG, Madame Isabelle GODEAU, Madame Fatima PEREIRA, Monsieur Jacques TAPIN.

**Secrétaire de séance :** Dominique SIX

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Madame Rose-Marie NIETO, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain BAUDIN, Monsieur Luc DELAGARDE, ayant donné pouvoir à Madame Jeanine BARBOTIN, Madame Marie-Chantal GARENNE, ayant donné pouvoir à Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Simon LAPLACE, ayant donné pouvoir à Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas ROBIN, ayant donné pouvoir à Madame Christine HYPEAU, Madame Catherine HUVELIN, ayant donné pouvoir à Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE

**Excusés :**

Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU, Madame Monique JOHNSON.

**Direction de la Commande Publique et Logistique**

**Accord-cadre "Collecte et traitement des déchets municipaux" - Lot n°5 Déchets divers - Avenant n°1**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort a approuvé, par délibération en Conseil municipal du 20 juin 2016, un accord-cadre de collecte et traitement des déchets, lot n°5 – Déchets divers comprenant le recyclage de cartons d'emballage, avec la société ROUVREAU RECYCLAGE, pour une durée maximale de 4 ans à compter du 22 juillet 2016.

Cet accord-cadre prévoyait un prix de rachat des cartons par le prestataire fixé à 15,00 € HT la tonne.

Afin de tenir compte d'un contexte économique défavorable, ROUVREAU RECYCLAGE a sollicité la Ville de Niort afin d'étudier une révision de ce prix de rachat.

En effet, l'interdiction définitive des importations de déchets de papiers/cartons mêlés, et la limitation de l'importation des cartons industriels, par le gouvernement chinois, ont eu pour conséquence une surabondance de cartons, cartonnets et papiers sur le marché français, les usines papetières françaises ne consommant que 74% de la matière triée. Cette situation se décline également au niveau européen, provoquant une saturation des usines papetières et du marché, engendrant une chute brutale des tarifs de vente de ces matières.

Dans ce contexte, afin que l'accord-cadre se conforme à la réalité économique du secteur, il convient de réviser ce prix de rachat (dit « prix plancher de reprise »), jusqu'à échéance du marché (21 juillet 2020), en le fixant à 0,00 € HT / tonne.

La perte globale de recette annuelle est estimée à 230,00 €.

Toutes les autres clauses et conditions du marché demeurent inchangées.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°1 de modification du contrat avec la société ROUVREAU RECYCLAGE ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	5

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE



VILLE DE NIORT  
(DEUX SEVRES)

**ACCORD-CADRE**

**COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS MUNICIPAUX**

Lot N°5-Déchets divers : bois brut, matières plastiques, verre non recyclable, cartons d'emballage, sciures, poussières et copeaux de bois.

**Marché N°16165B012**

**Avenant n° 1**

Entre :

La **Ville de Niort**, représentée par son Maire Jérôme BALOGE, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du 17 décembre 2019

d'une part,

Et :

La société ROUVREAU RECYCLAGE, 201 rue Jean Jaures-79000 NIORT, représentée par ....., en qualité de .....,

d'autre part,

**Il est tout d'abord rappelé ce qui suit :**

Le marché a été notifié le 22 juillet 2016 à la société ROUVREAU pour la collecte et le traitement des déchets municipaux . Le lot N°5, déchets divers, porte notamment sur les cartons d'emballage, pour lequel l'accord-cadre prévoyait un prix de rachat du matériau à 15 euros HT la tonne.

Depuis 2017, le programme « National Sword » de la Chine interdit et limite l'importation des déchets, ce qui a un impact sur toutes les filières de matières recyclées. Le papier/carton est touché par cette interdiction : il y a surabondance de cartons, cartonnettes et papier sur le marché français. Cette situation a des répercussions à l'échelle européenne provoquant l'effondrement des cours de ces matières.

Dans ce contexte et afin de se conformer à la réalité économique du secteur, il convient de réviser le prix de rachat ou « prix plancher de reprise » jusqu'à l'échéance du marché.

**Il est en conséquence convenu ce qui suit :**

**ARTICLE 1**

Le prix de rachat ou « prix plancher de reprise » est fixé à 0 euros HT la tonne jusqu'à l'échéance du marché le 21 juillet 2020.

**ARTICLE 2**

Le titulaire renonce à tous recours ultérieurs pour tout différend relatif à des faits antérieurs au présent avenant.

**ARTICLE 3**

Les dispositions du présent avenant seront exécutoires à compter de sa notification.

**Fait en un exemplaire original**

A Niort, Le .....	A Niort, Le .....
ROUVREAU, représentée par En qualité de	Le Pouvoir Adjudicateur,